

AVIS DE CONCOURS 2018

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE
Arrêté d'ouverture n° 2018-73 du 13 février 2018

Les Centres interdépartementaux de gestion de la Petite Couronne et de la Grande Couronne de la région Ile-de-France,
(Centres coorganisateur)

Le Centre de gestion de Seine-et-Marne
(Centre organisateur)

ORGANISENT

UN CONCOURS D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

(Femme/Homme)

| CONDITIONS PARTICULIERES A SATISFAIRE | DATE DE LA 1 ^{ère} EPREUVE DES CONCOURS EXTERNE ET DE 3 ^{ème} VOIE | NOMBRE DE POSTES OUVERTS |
|--|---|--------------------------------|
| Concours externe sur titre : Ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente. | | 211 (au moins) |
| 3^{ème} concours : Ouvert pour 10 % au plus sans être inférieur à 5 % des postes à pourvoir aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de service ou mis à disposition d'une organisation syndicale soient prises en compte. Le cumul de plusieurs activités ou mandats peut être pris en compte dans le décompte de la durée de l'expérience nécessaire pour le 3 ^{ème} concours, dès lors que ces activités ou mandats ne sont pas exercés sur les mêmes périodes. La durée des contrats d'apprentissage et celle des contrats de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle. | Epreuve écrite d'admissibilité : mercredi 17 octobre 2018 dans les locaux de Centrex à Noisy-le-Grand (93) et/ou de l'Espace Jean Monnet à Rungis (94) et/ou du Centre de gestion à LIEUSAIN (77) (selon le nombre de candidats inscrits). | 23 (au plus) |

La période de préinscription en ligne et de retrait des dossiers est fixée du 13 mars au 11 avril 2018 inclus.

La date de clôture des inscriptions (date limite de dépôt de dossier) est fixée au 19 avril 2018 inclus.

Les dossiers doivent être postés avant minuit, le cachet de La Poste faisant foi, ou déposés à l'accueil du centre de gestion avant 17 H 00.

Adresse du site permettant la préinscription en ligne : www.cdg77.fr

Adresse à laquelle les dossiers de candidature peuvent, à défaut, être demandés, postés ou déposés :
CENTRE DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE
10 Points de Vue – CS 40056 – 77564 LIEUSAIN CEDEX

**Le Président
Daniel LEROY
Adjoint au Maire
de MOUSSY LE NEUF**